

**M A I R I E**

**d'**

**AUTRY-le-CHATEL**

**-45500-**

Téléphone : 02.38.36.80.59

Télocopie : 02.38.36.83.45

[mairie-autry-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie-autry-le-chatel@wanadoo.fr)

**Arrêté portant fermeture temporaire  
des locaux et sites communaux en  
raison du COVID-19**

\*\*\*\*\*

**Le maire d'AUTRY-LE-CHATEL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 ;  
Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du COVID-19,

**ARRETE :**

**Article 1 - :** A Compter du 30 octobre 2020 minuit, les locaux et sites communaux suivants seront fermés jusqu'à nouvel ordre :

- Salle des Fêtes,
- Maison des Associations Jacqueline GIRARD,
- Le Club House Joël BARDIN,
- La Salle Arc-en-Ciel,
- La Salle du Four,
- Stade,
- Le tennis,
- Les différents terrains de pétanque (près du tennis et à l'étang)
- Le terrain bicross près du tennis
- Le plateau sportif,
- L'étang communal pour la pêche,
- L'aire de Loisir des Coudreaux,
- Les jeux aux abords de La Mairie,
- L'espace détente Gustave Allasseur
- L'abris bus près de l'Eglise,

**Article 2 – M.** Le Maire d'AUTRY-LE-CHATEL, est- chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les sites et transmis à la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-sur-Loire.

Fait AUTRY-LE-CHATEL, le 29 octobre 2020

Le Maire,

Jérémy NOËL

